

**SOCIÉTÉ VAUDOISE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES**  
avenue Reller 5 - 1800 Vevey  
T 021 966 44 74 - info@svaf-vaud.ch  
www.svaf-vaud.ch

**SOCIÉTÉ  
VAUDOISE  
des AMÉLIORATIONS  
FONCIÈRES**

## INFORMATIONS PRATIQUES

---

- LIEU** Ecole de la construction! Fédération Vaudoise des Entrepreneurs à Tolochenaz - **AULA**
- HEURE** ouverture des portes et accueil dès 8h00
- INSCRIPTION** au moyen du bulletin d'inscription en ligne sur notre site internet: <https://svaf-vaud.ch/seminaire-ldfr/>  
par mail à: [info@svaf-vaud.ch](mailto:info@svaf-vaud.ch)  
**AVANT LE LUNDI 10 MARS 2025**
- PRIX** CHF 20.- pour les membres de la SVAF  
CHF 80.- pour les non-membres  
*(cette contribution sera demandée à l'entrée de la salle à chaque participant)*
- ATTENTION** *le nombre de places est limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée*



**SÉMINAIRE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN  
ZONE AGRICOLE: TOUR D'HORIZON  
DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES  
ET LEURS MISES EN ŒUVRE**

**vendredi 14 mars 2025  
AULA – FVE Tolochenaz  
8h-12h**

## PRÉSENTATION DU THÈME

---

Les récentes évolutions législatives et de leurs mises en œuvre en matière d'aménagement du territoire et de gestion de la zone agricole seront abordées lors de ce séminaire. Quatre thématiques en lien avec l'aménagement du territoire seront traitées afin de vous informer de ces évolutions et leurs incidences pour l'agriculture; que ce soit en matière de politique cantonale, de l'exploitation des terres, de morcellement du sol ou pour toutes les questions liées aux demandes de permis de construire.

**Plan directeur cantonal 2050:** Le plan directeur cantonal (PDCn) est l'instrument principal pour piloter le développement territorial du canton. Il se présente sous la forme d'un texte et d'une carte de synthèse et constitue un instrument contraignant pour les autorités. La Direction du territoire et du logement (DGTL) a initié la révision complète du PDCn, qui sera revu tant sur le fond que sur la forme. Il est prévu de le soumettre au Grand Conseil pour adoption à la fin de la législature 2022-2027. Ce séminaire sera l'occasion de présenter les travaux en cours avec un focus particulier sur la zone agricole.

**Espace réservé aux eaux:** La loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance entrées en vigueur en 2011 imposent la réservation d'un espace minimal autour des eaux et l'assurance de son aménagement et son exploitation extensifs. Les cantons et les communes sont ainsi tenus de définir et de prendre en compte dans leurs plans directeurs et plans d'affectation un espace réservé aux eaux le long de toutes les eaux superficielles. Cet espace est nécessaire afin de garantir à long terme les fonctions naturelles des eaux, la protection contre les crues et l'utilisation des eaux.

**Morcellement du sol hors zone à bâtir:** Ce séminaire sera l'occasion de rappeler les principes de bases en matière de morcellement du sol en zone agricole ainsi que de présenter la nouvelle plateforme en ligne pour les demandes d'autorisation de morcellement.

**Permis de construire hors zone à bâtir:** Cette présentation abordera les conditions nécessaires pour l'obtention d'un permis de construire en zone agricole (conformité du projet) ainsi que la procédure y relative.

**PHILIPPE REYMOND**

*Président de la Société Vaudoise des Améliorations Foncières*

## PROGRAMME

---

**8H ACCUEIL**

**8H30 PRÉSENTATION DU THÈME**

par M. Philippe Reymond, Président de la Société Vaudoise des Améliorations Foncières

**8H45 PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2050**

par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Direction des projets territoriaux stratégiques (DIPS)

**9H15 PRÉSENTATION DU VOLET AGRICOLE DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2050**

par M. Frédéric Brand, Directeur de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)

**9H45 PAUSE**

**10H05 PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE RÉSERVÉ AUX EAUX (ERE) ET SON INCIDENCE SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE**

par M. Stéphane Laurent, ingénieur conseil, secteur Améliorations foncières de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)

**10H35 PRÉSENTATION DU MORCELLEMENT HORS ZONE A BÂTIR ET DE SA NOUVELLE CYBERADMINISTRATION**

par Mme Marie-Laure Chezeaux, Morcellement du sol, secteur Economie rurale de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)

**11H15 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE HORS ZONE A BÂTIR : CONDITIONS ET PRINCIPES RÉGISSANT LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

par M. Constant Pasquier, aménagiste, secteur Améliorations foncières de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)

**11H35 QUESTIONS/RÉPONSES**

**11H45 INTRODUCTION DES ASSIETTES GÉOMÉTRIQUES DES SERVITUDES DANS LA MENSURATION OFFICIELLE – RÉSULTAT D'UN TRAVAIL DE BACHELOR**

par M. Joe Casella

**11H50 CONCLUSION**

par M. Philippe Reymond, Président de la SVAF